



7 octobre 2008

Entente avec le Groupe Technologie !

Les dirigeants du Groupe Technologie et les représentants du *Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec* ont procédé aux signatures de lettres d'entente le 6 octobre pour conclure la négociation amorcée il y a près d'un an dans le **dossier des contractuels**.

Concrétiser le développement des compétences chez les spécialistes

Le syndicat se réjouit de ces ententes qui visent clairement à préconiser la reconnaissance et le développement des compétences pour les membres du *Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec*. Elles s'inscrivent parfaitement dans la philosophie du plan de formation et des opportunités de cheminement de carrière négocié en 2006.

Minimisation du nombre de contractuels

Dans l'entente sur le suivi de la force de travail au sein du Groupe Technologie, le syndicat favorise la voie des relations de travail pour s'assurer d'une utilisation responsable et de minimiser l'utilisation de ressources contractuelles. L'entente prévoit la mise sur pied d'un comité paritaire de travail se réunissant au moins deux (2) fois l'an pour faire le suivi de l'utilisation de contractuels dans la réalisation des activités de la DPTI.

On se souviendra que le syndicat a dénoncé à maintes reprises, depuis son accréditation en 2000, l'utilisation abusive de personnes contractuelles. L'employeur a constaté l'ampleur de la situation à l'automne dernier et pris conscience des sommes importantes injectées dans l'utilisation de ressources contractuelles.

Suivi du dossier

Dès les prochaines semaines, le syndicat entend enclencher les travaux de ce comité paritaire et définir avec l'employeur d'une façon plus précise les paramètres qui justifieront le recours à des contractuels.

Il va de soi que le syndicat compte exporter rapidement aux autres unités de l'entreprise cette façon de faire et ce, dans le respect de notre convention collective.